

## CTA du 11 septembre 2014

Réponse de la Rectrice sur les déclarations préalables :

Il y a des inquiétudes des citoyens ressenties à cette rentrée.

L'Education Nationale n'est pas la plus mal lotie. Les priorités nationales ont été réaffirmées et ont bien été actées par des créations de postes. Sans parler des moyens nouveaux aux REP+.

S'agissant du **recrutement sur la liste complémentaire**, l'académie a arrêté cette liste à 35 candidats.

**Les rythmes scolaires** sont notre affaire depuis 2 ans. La loi s'applique à tous. Il y a eu débat mais il est l'heure d'appliquer la loi. Quoiqu'il en soit, le principe reste les cinq matinées par semaine. Les comités de suivi regarderont avec précision le bilan des expérimentations.

Enfin, la Rectrice reconnaît qu'il reste 1% de postes non encore pourvus à cette rentrée.

**Pb des ULIS** : on dénonce des ULIS à 18 au lieu de 12.

L'IA de L'Ain souligne que le texte n'impose pas un seuil obligatoire. Il y a dans le département de l'Ain des ULIS à 6 comme à 12.

**Pour l'orientation dans la voie professionnelle**, il faut lire 63% au lieu de 56% dans le document communiqué de taux de satisfaction pour le premier vœu, donc une amélioration pour cette orientation.

Le fait que les élèves du privé soient intégrés dans Affelnet a permis de supprimer des doublons.

Pour le post bac, on a constaté que les candidats de la voie pro demandant des BTS sont plus nombreux. Il y a certes encore de fortes disparités dans cet accueil.

Au niveau des demandes de CAP, il y a une augmentation de candidats de SEGPA.

**Les lauréats du concours renouvelé titulaires du master 2** doivent une formation car ils sont payés à temps plein pour un ½ temps d'enseignement et un ½ temps de formation.

La commission académique a déterminé le contenu de cette formation, le choix fait est que tout stagiaire doit être inscrit à l'ESPE.

Conformément aux directives nationales, la commission a décidé d'un document de cadrage. Certains seront exonérés de didactiques, mais par contre tous doivent produire un écrit réflexif avec pour certains une exonération de méthodologie.

Ils seront obligés de s'inscrire administrativement mais n'auront pas l'obligation de passer un nouveau master. Cependant, s'ils choisissent de valider un nouveau master, ce sera celui des métiers de l'enseignement.

Les tuteurs de stagiaires recevront une indemnité de 1250 euros annuelle.

**Campus des métiers** : il en existe un pour la plasturgie dans l'Ain. Aujourd'hui est créé celui de textiles et design, avec un réseau d'établissements de l'académie de Grenoble. Une offre de formation qui va du CAP à l'école d'ingénieurs.

Le CTA se prononce favorablement à cette création.

**Composition des commissions paritaires académiques à l'égard des corps administratifs** : avec un correctif sur les infirmières hors classe, pour deux sièges d'élus.

Une question est posée sur les PEGC ? Combien y aura-t-il de sièges pour eux si ils sont moins de 100 ? Avis conforme unanime du CTA.

#### **Création d'un groupe de travail sur la carte des REP+**

10 membres des représentants du personnel et 10 membres de l'administration, des IPR, des chefs d'établissement, la coordinatrice académique. La carte actuelle sera présentée. La première réunion concernera le collège.

#### **Questions diverses :**

- Le poste de secrétaire de réseau de Bellegarde avait été supprimé. Finalement ce poste est maintenu.
  - Financement accompagnement éducatif dans l'Ain et la Loire : les enveloppes ont été notifiées aux trois départements.
- Chaque école a reçu une dotation équivalente à 50% des effectifs de l'école. Une centaine de modules est mise en place.
- Lycée Ambérieu sur les élèves allophones. Dotation du FSE, Fonds social européen.

Olivia Choukroun, Sylvie Jackowski, Daniel Gorrindo